



Minimum vieillesse retraitée

Par **bisnounours**, le **30/09/2013** à **20:11**

Bonjour,

mon amie qui vient d'avoir 65 ans et qui a travaillé 27 ans comme femme de commerçante (aidant son mari)

Vient de déposer son dossier à la Cram et pensait pouvoir bénéficier du minimum vieillesse (787 euros)

Sa retraite est de 530 euros (tout compris)

La Cram lui a attribuée un complément vieillesse de 121 euros seulement.. Il lui manque donc environ 150 euros par mois. Mon amie vie seule depuis son divorce récent. Elle a dû laisser sa maison et partir en urgence. Depuis son ex occupe les lieux depuis 3 ans. La maison ne se vend pas depuis cette date. Aujourd'hui l'agence ne cesse de dire que cette maison est invendable. Elle a été achetée 75 000 euros et il reste environ 55000 euros de crédit.Elle tente de mettre le bien en vente à 55000 euros

Surprise la Carsat affirme qu'elle possède un placement financier en co-propriété. Cela est d'autant plus injuste que son ex ne paie plus les crédits de la maison.

Elle envisage de demander un recours amiable mais cela semble difficile. Peut-t-elle obtenir un accord amiable avec Carsat en attendant que cette maison se vende ?
en attendant la vente un jour de

Par **kingdom**, le **01/10/2013** à **02:38**

elle peut saisir la commission de recours amiable pour contester le montant. Il faut savoir aussi qu'en acceptant de percevoir l'aspa, elle accepte d'hypotequer cette maison donc une vente sera impossible

Par **bisnounours**, le **01/10/2013** à **10:17**

Bonjour et merci de votre réponse. je pense que vous êtes bien renseigné mais le Problème pour elle est aussi de ne plus avoir la banque sur le dos à cause de son mari qui ne paie plus les mensualités. Situation qui tourne en rond
Faut-il vendre la maison à tout prix pour qu'elle soit enfin tranquille ?

[fluo] kingdom a déjà répondu à cette question.[/fluo]